

Question présentée par le député :

M. Grégoire Carasso

Date de dépôt : 25 mars 2021

Question écrite urgente

Quel bilan pour les RHT dans le secteur de la culture ?

A Genève, la situation sur le front du chômage est particulièrement inquiétante pour un certain nombre de professions touchées par les mesures de restriction de l'activité économique dictées par la situation sanitaire. Parmi ces professions figurent les acteurs et actrices du domaine culturel, dont l'activité a été paralysée par la pandémie et qui se retrouvent pour beaucoup dans des situations de précarité, notamment en raison de leur statut (intermittent-e, indépendant-e, etc.).

En fonction dudit statut, ces personnes sont éligibles aux réductions de l'horaire de travail (RHT). A Genève, il convient de rappeler que cette mesure touchait à fin janvier 5431 entreprises groupant 53 547 travailleurs et travailleuses¹, ce qui représente près de 20% des personnes actives de notre canton, soit, semble-t-il, la proportion la plus élevée du pays.

Cependant, il m'a été rapporté que des institutions culturelles avaient beaucoup de difficultés à obtenir des indemnisations RHT et que les refus étaient nombreux, alors que dans d'autres cantons la situation semble différente et que leur accès à cette mesure est plus facile.

Par conséquent, je prie respectueusement le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Sur l'ensemble des personnes touchant des RHT à Genève, combien travaillent dans le domaine culturel ?***
- 2. Combien de demandes ont été déposées par des personnes actives dans le domaine culturel ?***

¹ Chiffres cités par l'OCSTAT, Tribune de Genève, 9 février 2021, p. 4.

3. *Combien de demandes ont été accordées à ces personnes ?*
4. *Combien de refus ont été signifiés aux demandes émanant du domaine culturel ?*
5. *Quelle est la durée moyenne et médiane du traitement de ces dossiers ?*
6. *Combien de recours ont-ils été déposés contre les décisions cantonales et quel est, à ce stade, le taux de succès ?*
7. *Le canton de Genève applique-t-il strictement les mêmes critères d'évaluation des demandes que les autres cantons de Suisse ?*
8. *A titre de comparaison, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer quel est le taux d'acceptation, de refus et de recours dans les cantons romands ?*
9. *Si une différence existe, peut-il nous en donner les raisons ?*
10. *Le Conseil d'Etat peut-il enfin nous indiquer les mesures qu'il entend entreprendre pour faciliter l'accès aux mesures fédérales ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.